Vol. I. SAINT-BONIFACE, MANITOBA, 20 JUILLET 1921 No. 35

ABONNEMENTS
Canada, par année $1.00
Etats-Unis, par année 1.50
Europe, par année 2.50

Tarif des Annonces
Par pouce ....50 sous

ANNONCES LEGALES
1ère insertion, par ligne ....12 sous
Chaque insertion subséquente 8 sous

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 sous chacune. Petites annonces, 50 sous.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET [illegible] IMÉ
TOUS LES ME[illegible]EDIS

Toutes communicat[illegible] concernant le journal ou l'imprim[illegible] devront être adressées :

Le Man[illegible]
42, Avenue P[illegible]er
SAINT-BONIFACE - MANITOBA
Téléphone : 1235

LA RETRAITE FERMEE

Loin du monde, dans la charmante solitude de l'hôtellerie de la Trappe, à St-Norbert, en face de Dieu, votre Crateur et votre fin dernière, vous rentrez en vous-même, vous scrutez votre conscience jusque dans ses coins les plus intimes, vous faites défiler lentement devant vos regards le film de votre vie, vous voyez le monde tel qu'il est avec ses misères, ses joies réelles et factices, ses attraits dangereux, ses passions, sa malice, ses emportements, ses frivolités, en même temps qu'avec ses beautés, ses grandeurs, ses dévouements, ses exemples réconfortants qui vous sont donnés par les grandes âmes vertueuses qui se meuvent fièrement et tranquillement au milieu du fourmillement de l'humanité; vous vous demandez quel rôle vous avez joué sur ce théâtre vivant crée par Dieu pour l'usage de l'homme et pour lui permettre de gagner la région céleste seule et unique but de sa vie et de son existence.

Vous serez forcés de vous prosterner devant la majesté, la force et la puissance divine; vous ne pourrez faire autrement que de vous humilier dans la constatation de votre faiblesse, de vos fautes de commission et d'omission; votre orgueil devra se courber devant votre petitesse; mais, par contre, de quelle pluie abondante de consolations ne vous sentirez vous pas inondés quand, au milieu de tout cela, vous songerez et vous comprendrez que vous, pauvre homme misérable, vous avez été crée à l'image de Dieu; que vous avez été fait souverain de tout ce domaine splendide qu'est le globe terrestre avec ses satellites, et, qu'après tout pour faire la conquête du domaine supérieur qu'est le ciel, vous n'avez qu'à vous remettre docilement entre les mains de la Divine Providence qui vous donnera ses grâces surabondamment et vous rendra facile le parcours du chemin terrestre, parceque Dieu ne veut qu'une chose, vous sauver, à tel point, qu'Il a permis à son fils Jésus, de se faire homme et de mourir sur la croix, uniquement pour vous donner les fruits, les secours, et la vertu de son sacrifice.

Comment l'homme peut-il se damner quand, pour l'aider à se sauver, Dieu lui a donné l'armure de la croix et qu'Il l'a plongé dans le sang du Christ?

L'homme n'a qu'à le vouloir et il est sauvé.

L'homme n'a qu'à le vouloir et il peut vaincre ses passions, car, la grâce de Dieu ne lui est jamais refusée quand il la demande humblement, quand franchement il la désire et que loyalement il se soumet aux commandements divins.

Dans la retraite fermée l'on vous demontre clairement toutes ces vérités.

L'on vous prend délicatement par la main, et, sans violence, sans folle émotion, sans tapage et sans heurts, l'on vous promène dans le champ de la vérité, avec calme, bonté et prudence, dans un contentement parfait.

Vous êtes heureux de faire ce retour sur vous-même; vous le faites sans fatigues, sans peines, sans rudes humiliations; votre dignité d'homme libre est respectée, vos faiblesses sont soupesées délicatement et vous arrivez naturellement à sentir la honte de vos péchés par votre propre réflexion, sans même qu'on vous la dise.

L'on ne vous force pas à boire un breuvage amère; votre orgueil s'éteint de par votre propre volonté sans commandement du dehors; tout est douceur, compassion, miséricorde; c'est vous-même qui vous prosternez devant la Majesté Divine, sans qu'un autre vous y jette brusquement par force et violence.

Homme libre, votre liberté est respectée, vous restez le maître de votre volonté, vous êtes seul en face de votre créateur, vous êtes l'artisan de votre propre conversion, grâce à la direction pleine de tact, de douceur d'un missionnaire dont la science à été puisée dans les enseignements des plus grands docteurs, des plus savants théologiens sous la dictée des prophètes inspirés par le Maître Suprême de toute science et de toutes vertus.

Que voulez-vous de plus?

UN RETRAITANT, Juillet 20, 1921.

FETE NATIONALE FRANCAISE

Nos frères de France sous la direction des vétérans de la grande guerre ont célébré leur fête nationale avec éclat et succès, le 14 de ce mois, à St-Boniface.

Dans la matinée des décorations et des fleurs ont été déposées au pied du monument des braves qui a été érigé en face de la cathédrale.

Dans l'après-midi il y eut grand pique-nique avec courses et amusements de toutes sortes.

Le soir sous la présidence de M. Callede, des vétérans français, un magnifique banquet s'est donné dans la grande salle du collège où des discours patriotique furent prononcés par Messieurs Callede, Bourgoin, consul français, le Rév. Père Bourque, supérieur du collège, Joseph Bernier, député, G. R. Vendome.

Il y eut ensuite soirée de gala présentée dans la salle académique.

Le thème des discours fut surtout l'union étroite qui [illegible]xister entre les français de France et les Canadiens-français afin d'assurer plus efficacement la survivance de la race française dans l'Ouest-Canadien.

Inutile de dire que nous sommes du mouvement.

Nous aimons toujours notre vieille et ancienne mère patrie et c'est de tout coeur que nous crions "Vive la France".

A St-Claude

Retenu à St-Boniface nous n'avons pu nous rendre à St-Claude pour le dévoilement du monument des braves que les citoyens de cette florissante paroisse ont érigé à la mémoire des braves morts pour la patrie; nous l'avons regretté, mais les généreux St-Claudiens ont tout notre respect et toute notre estime.

NAPOLEON 1er ET LA RELIGION
(Suite)

L'"ADORATION" DE NAPOLEON Ier

Question.—On lit dans le Manuel d'Histoire de France de Calvet, au sujet du règne de Napoléon Ier.

"Pendant les premières années, le clergé catholique servit fidèlement. Il alla même jusqu'à enseigner par ordre, que l'Empereur devait être adoré. Refuser de se soumettre à Napoléon devenait un sacrilège puni par la religion non moins que par l'autorité civile."

Que faut-il penser de cette adoration de l'empereur, prescrite par le clergé français?

Réponse.—Il faut en penser la même chose que de l'adoration de la Sainte Vierge, reprochée aux catholiques par les protestants,—que de l'adoration du pape, signalée par Zola comme un précepte religieux, — que de tant d'autres adorations, à nous reprochés par des hommes qui n'adorent pas même Dieu!

Les enfants du catéchisme, élèves du lycée où M. Calvet est (ou fut) proviseur, pourraient lui répondre avec le catéchisme : "Nous n'adorons pas les saints, nous n'adorons que Dieu seul", ou encore : "Le sacrifice est un acte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu". Si nous n'adorons pas les saints, pas même la Très Sainte Vierge, à plus forte raison n'avons-nous jamais "adoré" l'empereur Napoléon Ier.

Sans doute, comme dit Calvet, "le clergé catholique servit fidèlement" l'empereur, et avec joie "pendant les premières années", avant les querelles avec le pape. Mais il aurait été bien ingrat et bien sot d'agir autrement : c'était à Napoléon qu'il devait l'initiative du Concordat, la pacification religieuse, la nouvelle floraison du catholicisme en France... et il n'aurait pas été heureux de le servir?... Encore une fois, c'eût été d'une noire ingratitude!

Mais servir fidèlement, ce n'est tout de même pas adorer!... Les enfants doivent servir fidèlement leurs parents : c'est encore un enseignement du catéchisme... qui cependant n'a jamais prescrit aux enfants d'adorer leurs père et mère!

Tes père et mère honoreras,
dit le catéchisme : il ne dit point :
Tes père et mère adoreras!

* * *

Ce que je viens de dire, tout le monde le sait. D'où vient donc que M. Calvet ait pu prêter au clergé l'idée d'avoir imposé l'adoration de l'empereur?... Sans doute de ce fait, que le Cathéchisme français, imposé à tout l'empire, enseignait que les chrétiens devaient à l'empereur "l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire, des prières pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'Etat."

Ce texte est-il idolâtrique? Il serait osé de le prétendre!... Il prescrit l'amour et non l'adoration: ce sont deux choses bien différentes. L'amour est dû à certaines créatures, l'adoration n'est due qu'à Dieu.

Et puis, il y a dans ce texte plusieurs détails qu'il serait bien utile de rappeler, non plus aux sujets de Napoléon Ier, mais aux citoyens de la troisième République : l'obéissance aux lois est-elle parfaite? — Le service militaire n'est-il pas rejeté par tout un parti antimilitariste.. dont, d'ailleurs, beaucoup d'ahérents se sont donné un louable démenti par leur conduite pendant la grande guerre? —Les tributs, qu'on appelle aujourd'hui contributions et impôts, ne sont-ils pas d'une obligation plus que jamais urgente?—Tous ces devoirs, il est bon de les rappeler, et le texte même de beaucoup de Catéchismes les enseigne encore aujourd'hui. Et pourtant, nul ne les accuse de prescrire l'adoration de la troisième République!...

NAPOLEON Ier "LIEUTENANT-GENERAL DE LOUIS XVIII"

Question. — N'enseignait-on pas, sous la Restauration, dans les écoles catholiques, que Napoléon Ier n'avait été que le lieutenant-général des armées de Louis XVIII en France?

Réponse. — Cette affirmation n'est qu'une légende et une calomnie. Sous la Restauration, certains manuels d'histoire furent sévères à l'excès pour Napoléon Ier... et l'on pourrait en dire autant de certains manuels de nos jours, qui ont cependant les faveurs officielles.

Un de ces manuels, — je parle de ceux de la Restauration, — était l'oeuvre du Père Loriquet... un Jésuite!... On s'avisa de prétendre que ledit Loriquet, dans ledit made Loriquet où figurât la fameuse phrase; jamais on n'ayant été, en France, que le lieutenant-général des armées de Louis XVIII.

C'était une calomnie. Elle fut démentie, à la tribune même du-Parlement : les propagateurs de la légende furent mis au défi de produire un seul exemplaire du livre de Loriquet oX figurât la fameuse phrase; jamais on n'a pu trouver un volume où elle se trouvât.

La calomnie n'en continue pas moins à circuler.

La Réponse a été mêlé à cette... histoire. Voici en quelles circonstances.

Le Parlement avait institué une commission d'en quête sur l'enseignement secondaire en France, et M. Aulard, l'"historien" bien connu, avait été invité à venir déposer devant elle Or, en lisant cette déposition, je tombai sur la phrase que voici : "Nous n'en sommes plus au temps du Père Loriquet. Les Jésuites n'enseignent plus à leurs élèves que Napoléon Ier était lieutenant-général des armées de Louis XVIII."

L'accusation était sérieuse... pour ceux qui voient en M. Aulard un historien sérieux. Car enfin, constater que les Jésuites n'enseignaient plus... ce que vous savez, c'était constater du même coup qu'ils l'avaient enseigné!

Je crus, — ou je fis semblant de croire, — que M. Aulard, "historien sérieux", n'avait pris à son compte cette accusation que parce qu'il en avait la preuve : je lui demandai de produire le volume où il avait lu la phrase incriminée, et je lui offris dix mille francs s'il pouvait le montrer. M. Aulard ne montra rien... parce qu'il ne pouvait rien montrer.

Je dois dire que, plusieurs mois après sa déposition devant la Commission d'enquête, M. Aulard én reprit les éléments dans une conférence publique à la Sorbonne, et qu'à cette occasion il modifia un peu son texte primitif. Mais ici, par un tour de force, il trouva le moyen, dans la même phrase, d'affirmer et de nier à la fois le fait imputé au Père Loriquet. Lisez plutôt :

"Si le P. Loriquet préside toujours à l'éducation d'une partie de la jeunesse bourgeoise, il ne lui enseigne plus (comme une légende l'en a accusé) que le marquis de Bonaparte fut le lieutenant-général de Louis XVIII. Il procède plus habilement..., " etc.

D'où il ressort, d'après M. Aulard :

1. Que Loriquet a enseigné cela, puisqu'"il ne l'enseigne plus";

2. Que Loriquet n'a pas enseigné cela, puisque l'accusation portée contre lui sur ce point est "une légende".

N'est-ce pas, comme je l'ai dit tout à l'heure, un tour de force?

René Benjamin aurait écrit : un tour de force...

LE PAPE A PARLE

Allocution "Causa nobis" prononcée par S. S. Benoît XV, au Consistoire secret du 13 juin 1921

Vénérables Frères,

Si nous vous avons convoqué aujourd'hui pour la seconde fois en la présente année, c'est pour un double motif; combler les vides de votre auguste Collège, et, suivant le rite traditionnel, mettre fin au veuvage d'un grand nombre d'Eglises. Mais, avant d'arriver aux actes qui font l'objet de cette réunion, Nous tenons, en accord avec un antique usage, à nous entretenir quelques instants avec vous des intérêts suprêmes de l'Eglise catholique.

Vous vous rappelez sans nul doute l'angoisse avec laquelle, dans le discours que Nous prononcions devant vous en cette enceinte, le 10 mars 1919, Nous Nous demandions quelle situation créerait la guerre en Palestine, en ce pays si cher à Notre coeur comme à tout coeur chrétien que le divin Rédempteur des hommes lui-même a consacré en le choisissant pour cadre de sa vie mortelle. Or, bien loin de s'être allégée. Cette préoccupation est pour Nous un fardeau de jour en jour plus pesant.

La plainte que Nous arrachait l'oeuvre néfaste accomplie en Palestine par des sectes catholiques étrangères qui s'affirment chrétiennes, Nous sommes contraint de la renouveler en ce moment, au spectacle de l'ardeur chaque jour plus acharnée qu'apportent à poursuivre leur entreprise ces sectes pourvues de ressources abondantes et habiles à exploiter la misère affreuse où la Grande Guerre a réduit la population.

Nous n'avons pas cessé, et Nous continuerons dans la mesure de Nos moyens de secourir la profonde détresse de la Palestine, en patronnant diverses organisations charitables et en créant de nouvelles. Mais nous ne saurions apporter à ses habitants un secours qui soit à la mesure de leur besoin, vu surtout la nécessité de distribuer aux malheureux qui, de toutes parts, font appel à la bonté du Siège apostolique les ressources mises à Notre disposition par la Provindence divine. Aussi avons-Nous l'immense douleur de voir insensiblement se perdre des âmes que Nous chérissons et au salut desquelles de si nombreux a-

(A suivre en page 2)

A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES

(*Revue Canadienne*)

Durant les semaines qui viennent de s'écouler, les difficultés européennes ont subi des fluctuations, à certains moments très alarmantes. Nous avons vu, dans notre dernière chronique, quelle était la situation vers la fin d'avril. La conférence de Londres avait échoué. Les propositions allemandes avaient été repoussées avec indignation et les Alliées avaient commencé à infliger à l'Allemagne les pénalités annoncées par l'occupation de Duisbourg, de Ousseldorf et de Ruhr. Au 1er mai, le governement germanique devait payer, au titre des réparations dues par lui, douze milliards de marcs, et, à défaut de ce faire, il était prévenu que toute la vallée de Berlin les transmis à celui de troupes de l'Entente.

A la dernière minute on annonçait que le cabinet de erlin allait faire des propositions nouvelles. Cette rumeur était fondée. C'est-à-dire que le gouvernement de erlin les transmises à celui de Washington en le priant de les communiquer à l'Entente. Nous n'entreprendrons pas de les analyser ici. L'une d'entre elles, consistait dans l'offre d'assumer la dette due par les Alliés aux Etats-Unis. En Angleterre aussi bien qu'en France, dès le premier instant, on a considéré la démarche de l'Allemagne comme devant être non avenue. Il y a eu dans ce sens un échange de vues entre Washington, d'une part, Paris et Londres, de l'autre. Et le 3 mai le président Harding a informé le gouvernement allemand que ses contre-propositions étaient considérées inacceptables.

Pendant ce temps, le conseil suprême des Alliés siégeait à Londres. Après d'assez longues et d'assez épineuses délibérations, il finissait par s'entendre sur les dispositions suivantes : "En principe, il est convenu que l'Allemagne est dans l'obligation de payer aux Alliés 6,600,000,000 de livres sterling. Elle devra payer 100,000,000 de livres sterling annuellement, plus 25 pour cent sur ses exportations. Cette obligation de la part de l'Allemagne sera reconnue par l'émission d'obligations portant un intérêt de 5 pour cent. Un certain montant devra être émis immédiatement, une deuxième quantité en novembre et ensuite autant qu'elle pourra le faire. Ces conditions seront expliquées dans un ultimatum qui expirera le 12 mai et qui sera envoyé à l'Allemagne aussitôt que les détails des conditions auront été arrêtés. Lorsque les paiments de l'Allemagne s'élèveront à plus que la somme requise pour payer l'intérêt des obligations déjà émises, la commission des réparations aura le droit d'exiger une autre émission d'obligations. Le but de ce plan, au dire d'un diplomate anglais, est de proportionner les obligations allemandes, après un certain chiffre, à sa capacité de payer. L'Allemagne aura jusqu'au 12 mai pour accepter l'ultimatum des Alliés sur le paiement des réparations et pour donner des garanties qu'elle remplira ses obligations; autrement la Ruhr sera occupée par les troupes alliées".

Cette décision du conseil suprême s'appuyait sur celle de la commission des réparations, qui a finalement fixé à cent trente-deux milliards de marcs en or le chiffre de l'indemnité due par l'Allemagne pour dommages causés pendant la guerre. D'après le traité cette estimation devait être signifiée à celle-ci ou avant le 1er mai 1921. Elle l'a été le 27 avril. De sorte que le gouvernement germanique n'avait plus qu'à s'exécuter ou à subir les les conséquences d'un refus. On lui accordait jusqu'au 12 mai pour se décider. Après cette date, en cas de défaut, on lui appliquerait les sanctions déterminées par le conseil suprême, l'occupation de

(A suivre en page 4)

(Suite de la page 1)

pôtres, en particulier les fils du Patriarche d'Assise, ont travaillé avec tant de persévérance et d'activité.

Quand les troupes alliées eurent une fois de plus remis les Saints Lieux au pouvoir des chrétiens. Nous partagâmes de tout coeur l'allégresse générale des fidèles; mais cette joie était impuissante à dissiper la crainte, manifestée alors dans Notre allocution consistoriale, de voir un succès éclatant et heureux en soi aboutir à assurer désormais aux Israélites en Palestine la prépondérance et un statut privilégié.

Cette crainte, les évènements l'on prouvé, n'était pas vaine. Il est en effet manifeste que, loin de s'améliorer, la situation des chrétiens en Terre Sainte est devenue plus difficile encore que jadis, à raison de nouvelles lois et institutions politiques qui—non par la volonté de leurs auteurs, mais en fait, nieontestablement—tendent, en faveur des Israélites, à enlever au christianisme la position qu'il y a toujours occupée jusqu'ici. C'est ce but que poursuivent bien des personnes par leurs efforts intenses en vue de dépouiller les Lieux Saints de leur caractère sacré et de les transformer en lieux de plaisir en y important les attractions des fêtes mondaines et tous les appâts de la sensualité, frivolités qui, déplorables partout ailleurs, sont encore plus déplacées en une région parsemée des plus vénérables monuments religieux.

Le sort de la Palestine n'étant pas encore définitivement réglé, quand le moment viendra d'en décider, Notre volonté est que soient sauvegardés en leur intégralité les droits de l'Eglise catholique et de tous les chrétiens. Pour ce qui est des droits des Israélites, Nous ne souhaitons certes pas qu'on y poprte la moindre atteinte, mais Nous soutenons qu'ils ne doivent en rien prévaloir sur les droits imprescriptibles des chrétiens. A cet égard, Nous demandons avec instance à tous les gouvernements des nations catholiques, d'intervenir énergiquement auprès de la Société des nations, chargé, dit-on, d'examiner le mandat britannique sur la Palestine, afin que ces droits ne soient point méconnus.

De la Terre Sainte, si Nous ramenons Notre regard sur l'Europe, là encore d'immenses difficultés se dressent devant Nous. Les récents évènements que vous savez, Vénérables Frères, montrent assez clairement que les rivalités et rancunes de peuples à peuples ne sont point apaisées encore et que si l'incendie de la guerre est presque éteint, les instincts belliqueux son restés vivaces. C'est pourquoi Nous répétons et réitérons Notre appel à tous les hommes de bonne volonté qui, dans tous les pays, tiennent les rênes du pouvoir: Nous les supplions d'amener les peuples, par leur initiative et sous leurs auspices, à se pardonner mutuellement, pour le salut commun, leurs torts réciproques et à régler par voie de discussion, en prenant la justice pour guide, et pour compagne la charité les différends qui les séparent encore. C'est alors seulement qu'ils rendront enfin à la malheureuse Europe la paix depuis si longtemps attendue.

Au milieu de ces amertumes, le Seigneur Jésus a voulu dans sa bonté accorder le réconfort de quelque consolation à l'Eglise son Epouse et à son Vicaire ici-bas. Il s'agit, vous le devinez, du fait que presque toutes les nations qui n'entretenaient point de relations officielles avec Nous se sont empressées, à peine la guerre finie, de nous signifier en toute spontanéité leur désir d'entrer en rapport et de leur amitié avec ce Siège apostolique, persuadées que le succès de leur initiative ne manquerait pas de leur procurer à elles-mêmes de sérieux avantages. De notre coté, fidèle à la tradition de ce Siège apostolique et Nous conformant à l'enseignement catholique sur l'union des deux pouvoirs en vue du bien commun de l'Etat et de l'Eglise, Nous avons cordialement accueilli ces démarches, sans rien abandonner, il va de soi, des principes que Nous tenons pour sacrés en cette matière (nulla sane cum jactura eorum quae in hoc genere sunt Nobis principia sanctissima).

La France elle-même après s'être arrachée officiellement des bras de l'Eglise, vient tout récemment, après une absence de seize années, de reprendre auprès du Vicaire de Jésus-Christ la place qu'elle avait occupée durant des siècles, et pour Nous comme pour tous les fidèles, la joie de ce retour a égalé l'amertume de la séparation.

Ce qui naguère encore paraissait chimérique pour nos temps si tristes est donc, avec le secours de la divine Providence, réalisé aujourd'hui; partout où ne règne pas un ordre de choses inacceptable qui entrave la liberté du Pontife romain, la presque totalité des nations civilisées sont en relations avec ce Siège Apostolique, et Nous demandons instamment à Dieu que ces rapports soient, ainsi que cela doit être, avantageux pour l'Eglise et pour chacun de ces Etats.

INSANITES ORANGISTES

Des choses ineffaffables sont dites à chaque anniversaire de la Boyne. Cette anne n'a pas fait exception. Nous avons déjà parlé parlé du discours du grand-maître Hocken. Il convient d'y revenir.

En effet, nous lisons dans le compte-rendu du "Mail & Empire" les paroles suivantes du propriétaire de l'"Orange Sentinel" et du député organiste fédéral: "Il a fallu, durant la guerre, unir toutes les forces de la liberté pour écraser la combinaison formidable du Vatican et du Kaiser".

Vous voyez cela: le Pape était de connivence avec Guillaume pour déchaîner sur le monde le plus sanglant des fléaux de l'histoire! Peut-on concevoir rien de plus faux et de plus insensé? Comment un homme sérieux peut-il de sang-froid proférer de pareils mensonges? Et les membres de la tribu ne lui ont pas éclaté de rire au nez!

Le Dr Edwards, M.P., en dit parfois de bonnes, mais les paroles qu'il a prononcées à Gananoque méritent d'être citées. Nous les cueillons encore dans le "Mail & Empire".

"Les Canadiens-français, s'est-il écrié, essaiment si promptement et si considérablement dans tout le pays que leur propagation devient un des problèmes les plus sérieux qui se soit jamais imposé à l'attention d'aucune partie de l'Empire. En toute conscience, je déclare que si jamais l'Empire britannique se désintègre et tombe en pièces, c'est au Canada que le malheur commencera".

Pauvre docteur Edwards! Il ne comprend pas encore que les Canadiens-français seront les derniers à rester fidèles à la Couronne et aux institutions autonomes que l'Angleterre nous a conférées. Loyaux et sans dol, tels nous avons été dans le passé et tels nous serons dans l'avenir!—*La Patrie.*

LA REVUE MODERNE

La Revue Moderne de juillet est maintenant en vente dans tous lesbons dépots où sa couverture attrayante la fait tout de suite remarquer et désirer. C'est un tableau superbe du grand peintre Boldini, entouré d'un cadre charmant. Le contenu est digne du contenant. En voici un sommaire suffisamment éloquent et qui nous dispense de toute insistance.

L'Université de Montréal, Madeleine; "Plus qu'elle-même, Louis Dantin; Edmond et Jules de Goncourt, Arthur Beauchesne; La Malade Imaginaire, Yves Lamontagne; Une Page d'Histoire; La Semaine des Ecrivains Catholiques de Paris, R. LaRoque de Roquebrune; Lettres de France, La Beauté de Paris, Jean Vaudreuil; Livres et Revues, Louis Claude; La France et Nous, Madeleine.

Comme roman : "Olympe de Brada, est l'un des plus captivants et des plus émouvants que nous puissions lire. Le "Maître de Forges" de Georges Ohnet comme roman à suivre attire à la revue de fidèles lecteurs et lectrices.

Le Femina est extrêmement bien fait. Tous les arts féminins y ont leur place et l'article de Madeleine sur l'impératrice Alexandre est à lire attentivement.

Bien éditée et bien publiée la Revue Moderne offre un intérêt soutenu d'un bout à l'autre de ses pages. On rétrouve à chaque ligne l'évident souci d'instruire et de plaire à la classe brillante de lecteurs que cette publication a su déjà s'attacher, et dont le nombre va sans cesse s'acroissant, grâce à la bonne administration et à la rédaction soignée de notre grande revue canadienne-française.

La Revue Moderne est en vente dans tous les bons dépots au prix modique de 25 sous l'exemplaire, et de 30 sous par la poste.

VETERANS

Comme leurs camarades américains qui ont pris part à la grande guerre préparent des fêtes imposantes pour le mois d'octobre prochain, les Vétérans Canadiens organisent tout un programme intéressant de démonstrations qui se dérouleront à l'automne, peut-être à l'occasion de l'anniversaire de l'armistice. Pour donner plus d'éclat à cette célébration, nos soldats ont prié l'hon. M. Meighen, premier ministre du Canada, de faire des démarches auprès du maréchal Haig pour l'engager à venir vers nous.

Le maréchal Haig et le maréchal Foch ont promis d'assister aux fêtes de la Légion américaine. Pourquoi ne feraient-ils pas tous deux à nos vaillants soldats le plaisir et l'honneur de venir les saluer sur la terre canadienne?

Il semble certain que le moindre désir en ce sens exprimé par les autorités fédérales serait exaucé. Qu'elles agissant en conséquence. Le maréchal Haig sera sans doute enchanté de rencontrer chez nous lord Byng, le nouveau gouverneur général, qui a été durant la guerre l'un de ses officiers les plus brillants.

Que nos soldats aient des fêtes grandioses qui permettent au peuple canadien de leur témoigner leur admiration et leur reconnaissance!—*La Patrie.*

UN MOT DE FOCH

On demandait dernièrement au maréchal Foch ce qu'il pensait de Lloyd George. Le maréchal répondit : "On ne pourra jamasi rien obtenir de lui; il n'a pas la même idée deux instants de suite; c'est une poule qui picore... un petit tas... puis un autre petit tas.' Un autre Français répliqua: "Qui picore, soit! mais qui égratigne aussi nos plates-bandes." Se non è vero, è bene tra vato.—*La Patrie.*

COMMENT ILS S'AMUSENT

L'Europe connaît les "surprise-party" L'Amérique a les "Progressive dinners", une mode nouvelle, qui, un jour ou l'autre, traversera l'Atlantique. Le "progressive dinner" est une"bombe" ambulante. On se réunit, entre amis, vers 6 heures du soir, à New-York, dans la ville haute. On y mange les huitres. Puis par auto-cars, on va manger le potage dans la ville basse On remonte en voiture, un peu plus loin, on s'arrête pour le poisson, puis pour l'entrée, le rôti, les légumes, et l'on prend le café, —au petit matin,—dans les bas quartiers Après quoi on va se coucher. C'est charmant, n'est-ce pas?—*La Patrie.*

Maitres de Postes de Saint-Boniface

En 1872 M. Joseph Dubuc fut nommé mais résigna et M. Théodule Bourdeau le remplaça, après vint M. J. C. S. Royal qui fut maître de poste jusqu'à sa mort et M. Louis Lafranchise le remplaça. M. Edmond Trudel suivit et M. Roger Marion. En 1896 M. Alfred Léveque fut fait Maître de Poste, après lui M. Taillefer Léveque qui fut remplacé par M. Félix Menu en 1903 jusqu'en 1918 lorsque M. J.-B. Leclerc le présent maître de poste a été nommé.

RETRAITE FERMEE

"C'est une révélation pour moi.
"C'est le meilleur repos de ma vie...
"Je n'aurais jamais cru que trois jours de retraite m'eussent fait tant de bien.
"Ce sont les trois plus beaux jours de ma vie...
"Nous reviendrons certainement l'an prochain."

C'est ce que disent tous ceux qui ont pris part à la dernière retraite fermée qui vient de se terminer à St-Norbert.

Il faut en faire l'expérience pour goûter le bonheur insoupçonné de ces trois jours passés dans la solitude:

Entendre la voix de Dieu au fond de l'âme; comprendre plus clairement l'économie du salut; mieux voir le but de la vie; liquider tout un passé malheureux; et le coeur joyeux se remettre allègrement sur le chemin du ciel, sachant qu'on marche dans la pleine lumière de la foi: c'est l'oeuvre de trois jours de retraite fermée à l'hôtellerie des bons PP. Trappistes de St-Norbert.

La prochaine retraite fermée commencera le soir du 4 août, à 9 heures et se terminera le 6 au matin, à sept heures.

Comme le nombre des chambres est limité et les applications nombreuses; qu'on se hâte d'envoyer son nom au *R. Père O. Lacouture*, S. J., Collège de St-Boniface.

NOTES LOCALES

M. l'échevin Gauvin a fait motion à la dernière séance du conseil pour que le personnel de la police soit diminué à 10 hommes.

M. et Mme Hyacinthe Sabourin de Saint-Jean-Baptiste ont célébré leur 50ème anniversaire de mariage jeudi dernier. Nos souhaits de bonheur les accompagnent.

Réunion remise à plus tard

Les membres du Conseil des Anciennes Elèves de l'Académie St-Joseph ont décidé que la réunion du 15 août serait différée de quelques semaines. Avant d'en fixer la date, les officiers désirent former une association d'anciennes élèves moyennant une cotisation annuelle de 50 sous. Toutes sont donc priées d'apporter le plus de diligence pour envoyer leur nom et leur adresse et l'offrande mentionnée à la secrétaire-trésoriere, Mlle Anna Baril, 90 rue Ritchot. Tél. N1782.

Les maîtres de postes de la province qui appartiennent à l'Association des Maîtres de Postes du Canada, auront à l'avenir à payer la cotisation annuelle à M. R. G Hanbury, Dundalk, Ont. Les dépenses de l'Association Provinciale seront payer par l'Association Fédérale. Les maîtres de postes dans les paroisses françaises pouront avoir des cartes postales bilingues en faisant la demande à Ottawa au département des postes (les bureaux de St-Boniface et Notre-Dame de Lourdes en ont déjà en vente). A la convention annuelle en mai dernier l'Association Fédérale a soumis à la commission du service civil une requête demandant de fixer le salaire minimum à $100.00, d'accorder une commission de 75 pour cent sur le premier mille dollars de revenu lorsque ce dernier atteint $7,000 que la somme accordée pour loyer soit augmentée de dix pour cent; la journée de huit heure avec salaire et demi pour travail supplémentaire et du dimanche; que le traitement des maîtres de poste de ville varie de $3,000 à $6,450 suivant les employés, qu'une somme suffisante pour le loyer, le chauffage, l'éclairage et 3 pour cent sur la vente des timbres-poste soient accordés aux maîtres de postes des succursales. La commission fera connaitre sa réponse plus tard.

M. J.-B. Leclerc, maître de poste de St-Boniface, Man., a été élu vice-président de l'Association du Manitoba ainsi que membre du comité exécutif de l'Association du Dominion.

LE 14 JUILLET

Le compte rendu de la fête nationale du 14 juillet nous étant parvenu trop tard nous en remettons la publication à la semaine prochaine.

DECES

Lundi dernier à l'hôpital de St-Boniface est décédée Madame Victor Dease de cette ville. Les funérailles auront lieu à Neché, N. D. La dépouille mortelle sera expédiée mercredi pour Neché.

Nous offrons nos sympathies sincères à M. Victor Dease et à la famille Renaud.

A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES

(Suite de la page 1)

la vallée de la Ruhr, et aussi peut-être un blocus des ports de Hambourg, de Brême de Lubeck et de Stettin. De prime abord, ce nouveau délai a causé quelque désappointement en France. On aurait voulu que, dès le 1er mai, le défaut de l'Allemagne étant constaté, on envahit la région de la Ruhr. Le temps des atermoiements était passé, disait-on, et il fallait adopter sans retard la manière forte. Mais M. Briand avait compris que l'assurance d'une action conjointe des Alliés valait bien douze jours de répit. Tout se préparait d'ailleurs pour l'occupation annoncée du territoire allemand. Déjà 150,000 recrues françaises de la classe de 1910 étaient appelées sous les drapeaux et l'on signalait des déplacements de troupes en Rhénanie.

En face d'une situation aussi critique, le Reichstag a commencé à fléchir. Dans différents groupes l'opinion qu'il fallait céder s'est affirmée. Après l'échec de la tentative faite du côté des Etats-Unis, le ministère Fehrenbach avait démissionné. Un nouveau cabinet, un cabinet d'urgence, se forma sous la présidence du chancelier Wirth et se déclara prêt à accepter l'inévitable. Les centristes et les socialistes se trouvèrent d'accord pour appuyer cette attitude. Enfin le 10 mai, deux jours avant l'expiration du délai fixé, le Reichstag a donné en faveur de l'acceptation un vote de 221 voix contre 175. Et dès le lendemain les ambassadeurs allemands à Paris et à Londres communiquaient aux gouvernements alliés la note suivante : "Conformément aux instructions que je viens de recevoir, j'ai l'ordre de mon gouvernement, suivant la décision du Reichstag, et relativement aux résolutions des puissances alliées du 5 mai 1921, de déclarer au nom du gouvernement allemand ce qui suit : Le gouvernement allemand est entièrement résolu, premièrement, à exécuter sans réserves ni conditions ses obligations telles que définies par la commission des réparations; deuxièmement, à accepter ou à exécuter sans réserves ni conditions les garanties relatives aux obligations prescrites par la commission des réparations; troisièmement, à exécuter sans réserves ni délai les mesures de désarmement militaire, naval et aérien, notifiées au gouvernement allemand par les puissances alliées dans leur note du 29 janvier 1921, celles dont l'échéance est passée devant être exécutées immédiatement et le reste à la date prescrite; quatrièmement, à faire sans réserves ni délai le procès des criminels de guerre et à exécuter les autres parties non remplies du traité dont il est question dans le premier paragraphe de la note envoyée par les gouvernements alliés le 5 mai. — Je demande aux puissances alliées de prendre note de cette déclaration."

Quand on scrute les termes de ce document on voit qu'il constituait une capitulation complète. L'Allemagne s'engageait à exécuter sans réserves ni conditions les prescriptions de la commission des réparations, à donner toutes les garanties exigées, à procéder sans délai au désarmement non complété et à faire tout de suite le procès des criminels de guerre. Pour la partie financière voici en quoi consiste les obligations assumées finalement par l'Allemagne. Le montant global qu'elle sera appelé à payer a été porté à 6,750,000,000), parce qu'on y a inclus la somme due à la Belgique, afin que cette dernière puisse régler sa dette vis-à-vis des autres alliés. En vertu du projet de garantie du versement de cent millions de livres par année en obligations, plus le 25 pour cent de taxes sur les exportations allemandes, six cents millions de livres d'obligations vont ête émises à l'expiation de l'ultimatum. On en émettra pour un milliard neuf cent millions au mois de novembre et la balance, quatre milliards deux cent cinquante millions, sera émise d'après la capacité de paiement de l'Allemagne soit sérieusement décidée à d'intérêt sur les obligations, un autre 1 pour cent sera reçu sur elles pour former un fonds d'amortissement. On calcule que ces obligations seront rachetées dans l'espace de 37 ans. La commission des réparations recevra ces obligations et les répartira parmi les Alliés suivant ce qui a été décidé à la conférence financière de Bruxelles. Chaque puissance en disposera ensuite à son gré.

Il semble que cette fois l'Allemagne soit sérieusement décidée à s'exécuter. Le chancelier Wirth, le nouveau chef du cabinet germanique, a déclaré devant le conseil impérial que son gouvernement est fermement déterminé à remplir les engagements indiqués dans l'ultimatum relativement réparations. Les actes paraissent devoir correspondre aux paroles. Dès le 18 mai l'Allemagne a payé un acompte considérable. Elle a mis à la disposition de la commission des réparations une somme de cent cinquante millions de marcs en or. Et le 30 du même mois, elle a versé une somme additionnelle de huit cent cinquante millions, ce qui complète le milliard exigé par la commission des réparations avant le 31 mai.

Mais pendant que cette question s'acheminait vers une solution favorable, une nouvelle cause de difficultés surgissait du côté de la Pologne. On sait que le plébiscite en Haute-Silésie avait accusé une majorité favorable à l'union avec l'Allemagne. Seulement il fallait ici distinguer. Des régions importantes, où se trouvent de riches gisements houillers, avait opté pour la Pologne. Et il paraissait aux esprits pondérés que le règlement le plus sage était d'attribuer ces régions à l'Etat polonais et les autres à l'Allemagne. Pendant que les chancelleries échangeaient des notes sur ce grave sujet, un chef polonais, Adalbert Korfanty, s'est mis à la tête d'un mouvement pour trancher la question par la force. Il a envahi la Haute-Silésie et s'est emparé de la ville de Kosel. De leur côté les Allemands ont commencé à prendre l'offensive pour chasser les envahisseurs du territoire contesté. Le gouvernement polonais a désavoué Korfanty, mais il a paru d'abord peu actif dans ses tentatives de répression. A ce moment critique, des déclarations sensationnelles de M. Lloyd George ont provoqué en France une vive irritation et créé une situation très difficile. Il a prononcé un discours dans lequel il a attaqué violemment la Pologne, alliée de la France, a Korfanty et déclaré qu'on ne pouvait refuser à l'Allemagne le droit de faire avancer des troupes pour repousser cette tentative. Ce discours d'un ton si agressif ne pouvait manquer de provoquer d'amères critiques dans la presse française. Au premier moment les commentaires des journaux parisiens ont été très violents. L'ancien organe de M. Clemenceau, *l'Homme libre*, a publié ces lignes : "Le cynisme de M. Lloyd George dépasse toute mesure. Il invite la France à massacrer les Polonais pour la plus grande gloire et le plus grand profit de l'Allemagne". Le *Petit Parisien* a proclamé que le premier ministre britannique "joue le jeu de l'Allemagne". *L'Eclair* l'a accusé d'avoir commis un acte "de brutalité envers la France et d'avoir délibérément encouragé les Allemands à violer la frontière polonaise". En Angleterre même la presse a été loin d'approuver unanimement M. Lloyd George. Le *Morning Post* l'a dénoncé pour " sa partisannerie violente, sa haine de la Pologne, sa crainte pusillanime de l'Allemagne et son ignorance de la politique européenne".

Le premier ministre français, M. Briand, ne pouvait rester muet en présence de la sortie virulente de M. Lloyd George. Dans une déclaration publique, il s'est efforcé de remettre les choses au point. Il a affirmé que des bandes d'Allemands sont à l'oeuvre en Haute-Silésie et arrêtent les Polonais. Il a ajouté que tous les désordres dans cette région ne sont pas causés uniquement par ceux-ci. "Le gouvernement français a-t-il dit, ne pouvait pas permettre aux forces militaires allemandes d'intervenir dans une situation pareille. Je proteste de toutes mes forces contre les fausses nouvelles répandues dans le monde. Je déclare que le gouvernement français a accompli tout son devoir en Haute-Silésie. Nous avions là douze mille hommes de troupes à opposer à cent mille insurgés et au soulèvement de centaines de personnes à partcela. Les troupes françaises ne pouvaient faire plus que tenir les villes, les villages et les points stratégiques. Si le gouvrenement anglais envoyait cinquante mille hommes de troupes à notre aide, les désordres finiraient plus tôt. Les nouvelles parvenues aujourd'hui au ministère des affaires étrangères portent que les insurgés en Haute-Silésie retournent à leurs foyers et à leur travail. Le gouvernement français prétend que, pour résoudre mieux le problème, les Alliés devraient en premier lieu garder leur sang-froid et inviter leurs commissaires en Silésie à chercher à se mettre d'accord. Le gouvernement français, pour sa part, n'a donné qu'un ordre à ses commissaires. Il leur a dit de déterminer, au moyen des majorités incluses dans le scrutin du plébiscite, les communes qui doivent aller à la Pologne et celles qui reviennent de droit à l'Allemagne."

Evidemment ces déclarations visaient le discours à sensation de M. Lloyd George. Celui-ci a jugé bon de revenir à la charge. Cette fois c'est par la voie de la presse qu'il s'est adressé au public. Il a maintenu son attitude: "Le sort de la Haute-Silésie, a-t-il dit, sera fixé par le conseil suprême et non par l'insurgé Korfanty. Il ne faut pas laisser les enfants nés du traité casser la vaisselle et faire du tapage en Europe sans les punir. Il faut que quelqu'un y mette la main, autrement il y aura des troubles perpétuels. La Grande-Bretagne ne saurait demeurer indifférente pendant qu'on foule aux pieds le traité que ses représentants ont signé, il y a au-delà de deux ans... J'adhère à la déclaration que j'ai faite à la chambre des communes touchant la Silésie. Naturellement, je ne puis prendre à mon compte les rapports tronqués parus dans les journaux français. L'approbation quasi-unanime donnée par la presse italienne, américaine et anglaise aux idées que les grandes nations qui ont appuyé la France pendant la guerre veulent que le traité de Versailles soit interprété avec justice."

Cette nouvelle sortie a provoqué une nouvelle riposte de M. Briand. Lui aussi s'est adressé aux journaux: "La France, a-t-il dit, insiste sur l'exécution des termes du traité de Versailles dans la délimitation des frontières entre l'Allemagne et la Pologne en Haute-Silésie. Elle ne tolèrera pas l'invasion de la Silésie par les troupes allemandes... Je ne vois pas bien pourquoi j'aurais besoin de rencontrer le premier ministre anglais avant de recevoir tous les documents relatifs au plébiscite silésien qu'enverra la commission inter-alliée. Je n'ai rien à ajouter sauf que je maintiens strictement mon point de vue, à savoir que la France se tient dans toute cette affaire sur le terrain solide du traité de Versailles. Il ne saurait y avoir d'autre base aux discussions. La France et l'Angleterre ne peuvent converser que d'égaux à égaux et M. Lloyd George lui-même s'en convaincra quand le malentendu sera dissipé. Moi aussi je veux que le traité soit respecté, mais aucune clause du traité ne stipule que tous les riches districts miniers de la Silésie doivent être attribués aux Allemands, tandis que les Polonais ne recevraient que les restes. Je ne désire pas entrer en polémique avec M. Lloyd George et je m'en tiens à ce que j'ai dit aux correspondants samedi."

Comme on le voit la conversation engagée par-dessus la Manche entre les deux premiers ministres se haussait à un diapason très élevé. Les articles acerbes de la presse des deux côtés du détroit accentuaient la gravité de la situation.

Au moment où M. Briand faisaient ces déclarations, le parlement français, en vacances depuis trois semaines, était sur le point de reprendre ses séances. Dès la première réunion un débat s'est engagée à la chambre des députés. Plusieurs représentants ont interpellé le ministère. MM. Tardieu, Baudry d'Asson et Margaine ont tour à tour attaqué M. Briand et lui ont reproché de n'avoir pas occupé le bassin de la Ruhr et d'avoir sacrifié l'opinion française sous la pression de M. Lloyd George. La discussion s'est prolongée durant plusieurs séances. Ajournée le 21 mai, elle a été reprise le 24. Tout la politique étrangère du gouvernement a été reprise le 24. Toute la politique étrangère du gouvernement a été critiquée. On a blâmé M. Briand pour n'avoir pas montré assez de fermeté envers l'Allemagne dans la question des réparations et dans l'affaire de la Haute-Silésie. Plusieurs orateurs ont soutenu qua la Ruhr aurait pu être occupée pour forcer plus promptement la main à l'Allemagne dans le premier cas et qu'elle aurait dû l'être sûrement dans le second cas pour démontrer à cette dernière qu'on ne lui permettrait pas impunément d'intervenir militairement en Pologne. M. Briand a fait face à ses adversaires. Il leur a dit que le bassin de la Ruhr n'avait pas été occupé parce que cela n'avait pas été nécessaire. Faire cette démarche sans nécessité, c'eût été mettre la France dans une position fausse. Avant tout il faut conserver l'appui de l'opinion publique extérieure. "Dans le monde tel qu'il est à présent constitué, a dit M. Briand, aucun pays ne peut demeurer dans l'isolement. Je ne veux pas que la France soit dans la même position qu'en 1815 ou en 1870. S'il faut prendre des mesures de coercition, ce doit être en accord avec nos alliés. Aujourd'hui la France est forte, ce qui lui permet d'être confiante mais lui commande aussi d'être calme. Dernièrement une simple manifestation de cette force était suffisante pour obtenir plus en deux semaines qu'il n'a été obtenu en deux ans de l'Allemagne. Je ne m'en servirai pas à moins d'une nécessité impérieuse qui comporterait la sécurité de la France".

Le premier ministre a affirmée qu'il croyait à la bonne foi du chancelier Wirth, d'autant plus que celui-ci a commencé à remplir ses promesses. Quant à la Haute-Silésie, M. Briand a affirmé que la situation s'éclaircissait et ne nécessitait pas l'intervention des troupes françaises. D'après lui l'interprétation loyale du plébiscite silésien restaurera complètement l'ordre en Pologne. Parlant des relations entre la France et l'Angleterre, il s'est écrié: "C'est une folie de croire qu'après les grandes tempêtes que l'Entente a éprouvées elle croulerait sur la question silésienne, sur laquelle tous sont d'accord en principe." Puis, passant en revue les événements qui se sont produits depuis la récente conférence de Londres, il a cité les paroles de Lloyd George : "Je n'aimerais pas à être l'homme qui porterait sur sa conscience la responsabilité de rompre le bon accord entre la France et l'Angleterre."

Dans un second discours prononcé pendant le même débat, M. Briand a exprimé encore une fois sa conviction que le gouvernement allemand allait remplir ses obligations et il a défendu de nouveau son attitude: "La France, aujourd'hui, a -t-il dit, a la vigueur et la force. Il lui sied d'user de modération à moins que la sécurité de la France ne soit menacée. Elle ne se servira pas de cette force autrement".

M. Briand est sorti victorieux de cet assaut. Un vote de 419 voix contre 171 a approuvé sa politique.

Depuis ce débat, les affaires de Silésie ont continué à peser sur les délibérations de l'Entente. La première chose à faire c'est de rétablir l'ordre dans les régions envahies par les insurgés. Agissant de concert, les Alliés ont entrepris cette tâche. Ce sont des troupes anglaises qui en ont été principalement chargées. Au moment où nous écrivons ces lignes, on se bat encore dans la Haute-Silésie. — *Hon. Thomas Chapais.*

